

Le marché de l'électricité en France



Énergies E.Leclerc
Un courant alternatif

Je me
branche où ?



BRG

BRIEF.ECO

Le marché de l'électricité en France

L'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence a mis fin au monopole d'EDF. Depuis 2007, les particuliers peuvent choisir librement leur fournisseur d'électricité.

L'ACTU

L'enseigne de grande distribution française Leclerc a annoncé jeudi dernier le lancement d'une offre de fourniture d'électricité mettant en avant les énergies renouvelables sous la marque Énergies E.Leclerc. Cette électricité est annoncée 10 % à 20 % moins chère que le tarif réglementé d'EDF.

Depuis l'ouverture totale du marché de l'électricité à la concurrence le 1er juillet 2007, les particuliers peuvent choisir librement leur fournisseur. En France, il existe, en plus du fournisseur historique EDF, 25 fournisseurs dits alternatifs, dont Direct Énergie, Engie ou encore Total Spring. Le consommateur peut opter pour une offre de marché, dont le prix est déterminé librement par les fournisseurs, ou pour les tarifs réglementés, qui sont fixés par les pouvoirs publics et proposés uniquement par les fournisseurs historiques, c'est-à-dire par EDF et 162 entreprises locales de distribution. Les particuliers peuvent changer d'offre ou de fournisseur à tout moment, sans frais et sans coupure de fourniture.

L'ÉCLAIRAGE

Comment s'est construit le marché français de l'électricité ?

En France, le développement de l'éclairage public a d'abord été géré par les communes. Le Parlement vote en 1946 la nationalisation du secteur de l'électricité à travers la création d'Électricité de France (EDF).

L'État entend ainsi programmer les investissements en s'appuyant sur une planification à long terme pour diminuer le risque de pénurie. Cette idée s'appuie sur les travaux de l'économiste français **Léon Walras**. Celui-ci estime que les branches d'activité nécessitant de forts investissements au départ, dont le coût marginal (le coût nécessaire pour servir un client supplémentaire) est faible et ayant une utilité sociale, sont des « monopoles naturels » devant être contrôlés par une seule entreprise. Bien que partisan du marché et de la concurrence – Léon Walras est l'un des **théoriciens de la concurrence pure et parfaite** –, il préconise l'intervention de l'État pour garantir des prix faibles aux usagers et un développement rationnel des infrastructures. À la suite du premier choc pétrolier de 1971, le gouvernement accélère le déploiement du nucléaire civil afin d'affranchir le pays de sa dépendance au pétrole. « EDF obtient en contrepartie de ses investissements très lourds dans les centrales le monopole de leur exploitation », explique à Brief.eco Stéphane Silvestre, professeur d'économie à Paris School of Business, une école de commerce parisienne, et spécialiste du marché de l'énergie.

Pourquoi ce marché a-t-il été ouvert à la concurrence ?

L'arrivée au pouvoir de gouvernements conservateurs au Royaume-Uni (en 1979) et aux États-Unis (en 1981) donne plus de poids aux idées des économistes libéraux, tels que les Américains William **Baumol**, John Panzar et Robert Willig, qui ont développé en 1982 la **théorie des marchés contestables**. Selon eux, un marché est contestable lorsqu'on peut y entrer et en sortir librement et sans coût. Les auteurs affirment que dans ce type de marché, les entreprises déjà présentes ont intérêt à pratiquer les prix les plus bas possible pour dissuader l'arrivée de concurrents.

Dans le cas de l'électricité, **la Commission européenne estime que le réseau d'acheminement est un *monopole naturel*** – car sa duplication aurait un coût exorbitant –, mais que l'activité commerciale qui consiste à vendre de l'énergie aux particuliers et aux entreprises devrait être un ***marché contestable*** soumis à la concurrence. En 1996, elle fait adopter une directive sur l'électricité, visant à introduire plus de compétition dans cette industrie et, in fine, à faire baisser les prix.

Comment s'approvisionnent les fournisseurs alternatifs en France ?

Les fournisseurs alternatifs peuvent acheter des mégawattheures d'origine nucléaire directement auprès d'EDF, à un prix identique et pour des volumes prédéterminés par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), l'autorité administrative chargée de veiller au bon fonctionnement du marché de l'énergie. Ils peuvent également se fournir sur les marchés de gros, où les négociants et les producteurs (exploitants de centrales nucléaires, de centrales thermiques, de parcs éoliens ou de barrages hydrauliques), parfois étrangers, vendent de l'électricité.

Alors que le Conseil d'État s'est prononcé pour la disparition des tarifs réglementés du gaz, prévue en 2023, il s'est prononcé en mai pour le maintien des tarifs réglementés de l'électricité. Il estime que « la réglementation des prix de vente de l'électricité est justifiée, dans un contexte de forte volatilité et s'agissant d'une énergie non substituable constituant un bien de première nécessité ». Fin juin, soit 11 ans après l'ouverture du marché de l'électricité, 80 % des ménages continuaient de souscrire l'offre au tarif réglementé proposée par le fournisseur historique, tandis que 20 % avaient souscrit les offres des fournisseurs alternatifs.

POUR ALLER PLUS LOIN

Comparateur public.

Energie-info.fr, le site du Médiateur national de l'énergie, l'autorité chargée de régler les litiges entre les consommateurs et les fournisseurs, propose une information complète sur la fourniture d'électricité et de gaz naturel en France. Il donne également accès à un comparateur d'offres indépendant, le seul mis en place par les pouvoirs publics.

Fonctionnement de l'électricité.

La Commission de régulation de l'énergie (CRE), l'autorité chargée de veiller au bon fonctionnement du marché de l'énergie, a mis en ligne une infographie détaillant le fonctionnement de l'électricité. De la production à la consommation, ce format ludique présente les principaux équipements de cette industrie.

Hausse des prix.

Selectra, une entreprise française spécialisée dans la comparaison d'offres d'électricité, revient sur la hausse régulière des prix de cette énergie dans une vidéo d'animation de quatre minutes (les 20 dernières secondes d'autopromotion ne sont pas indispensables). Elle en explique de manière pédagogique les raisons, à savoir la hausse des investissements dans le parc vieillissant des centrales nucléaires et le coût du développement des énergies renouvelables.

Source: <https://www.brief.eco/>